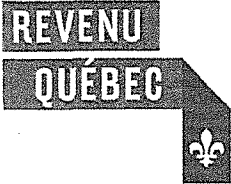


4.



Le vice-président et directeur général
Direction générale de la législation et du
registraire des entreprises

Québec, le 8 avril 2016

Monsieur Yves Giroux
Sous-commissaire
Agence du revenu du Canada
Direction générale de la stratégie et de l'intégration
555, avenue MacKenzie
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Objet : Énoncé du 5 avril 2016 de l'Agence du revenu du Canada

Cher collègue,

À la suite des événements récents concernant la divulgation de documents provenant d'un cabinet d'avocats panaméen se rapportant aux avoirs détenus à l'étranger par des citoyens d'un nombre important de pays, dont le Canada, nous avons pris connaissance de l'énoncé rendu public par votre organisation. Nous constatons que nos administrations partagent la même vision et les mêmes préoccupations sur cette question.

En effet, Revenu Québec s'est investi, depuis une dizaine d'années, dans un processus d'intensification de ses interventions au chapitre de la lutte contre l'évitement et l'évasion fiscale. Ainsi, notre agence s'est dotée de différents outils, tant législatifs qu'administratifs, afin de combattre ce phénomène et poursuit ses efforts pour développer de nouvelles stratégies en cette matière.

Nous sommes plus que jamais convaincus que la coopération et l'échange de renseignements entre les administrations fiscales sont essentiels pour contrer les abus aux lois fiscales et assurer la protection de l'intégrité des systèmes fiscaux. Comme vous le savez d'ailleurs, des demandes de

renseignements ont été formulées récemment par Revenu Québec en vertu de l'entente d'échanges de renseignements liant nos deux organisations. Ces demandes concernent notamment les téléversements internationaux et des déclarations de renseignements étrangers. Ces renseignements donneront à notre organisation les moyens additionnels pour contrer l'utilisation des paradis fiscaux dans un but d'évasion ou d'évitement fiscal.

Dans cette optique, nous tenons à réitérer l'engagement de Revenu Québec à collaborer avec l'Agence du revenu du Canada, afin d'agir efficacement pour identifier les contribuables visés par les récentes divulgations et prendre les mesures qui s'imposent à leur égard. Nous sommes conscients que la situation actuelle requiert de la part des administrations fiscales une intervention rapide et ferme, et nous vous assurons donc de notre entière disponibilité à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-président et directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RM', with a long horizontal stroke extending to the right.

René Martineau, avocat

Québec, le 11 avril 2016

L'honorable Diane Lebouthillier
Ministre du Revenu national
555, avenue MacKenzie, 7^e étage
Ottawa ON K1A 0L5

Madame la ministre,

À la suite des récents événements concernant la divulgation de documents provenant d'un cabinet d'avocats panaméen, j'ai demandé à Revenu Québec d'offrir sa collaboration et son support pour que l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec allient leurs efforts afin de partager les informations pertinentes et leur expertise respective.

Par ailleurs, j'ai demandé à Revenu Québec de s'assurer que les vérifications requises soient réalisées pour identifier les contribuables québécois pouvant s'être soustraits à leurs obligations fiscales.

Revenu Québec s'est doté de différents outils, tant légaux qu'administratifs, afin de combattre le phénomène de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal, et il poursuit ses efforts pour développer de nouvelles stratégies en cette matière. Je constate donc que nos administrations partagent la même vision et les mêmes préoccupations sur cette question.

Nous sommes plus que jamais convaincus que la coopération et l'échange de renseignements entre les administrations fiscales sont essentiels pour contrer les abus aux lois fiscales et protéger l'intégrité des systèmes fiscaux.

Dans cette optique, nous tenons à réitérer l'engagement de Revenu Québec à collaborer avec l'ARC afin d'identifier les contribuables visés par les récentes divulgations et prendre les mesures qui s'imposent à leur égard. La mise en place d'une équipe conjointe pourrait même être envisagée. Nous sommes conscients que la situation actuelle requiert de nos gouvernements une intervention rapide et ferme et nous vous assurons de notre entière disponibilité à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Carlos Leitão